

Compte Rendu CAP Locale

catégorie B du 15/03/11

- Tableaux d'avancement à cont.1^{ère} classe et CP
- Liste d'aptitude 2011 de C en B

TABLEAUX D'AVANCEMENT de Contrôleur 2^{ème} Classe à Contrôleur 1^{ère} Classe. TABLEAUX D'AVANCEMENT de Contrôleur 1^{ère} Classe à Contrôleur Principal.

➡ Rappel des règles d'avancement :

Les agents doivent remplir statutairement les conditions suivantes :

- Passage à Cont.1^{ère} classe : être cont. 2^{ème} classe au 6^{ème} échelon depuis au moins **1an** au **31/12/2010** + 5 ans de services **effectifs** dans le corps au **31/08/2011**.
- Passage à Cont. Principal : être contrôleur 1^{ère} classe 6^{ème} échelon depuis au moins **1an** au **31/12/2010** + 5 ans de services **effectifs** dans le corps au **31/12/2010**.

La procédure de sélection est partiellement déconcentrée : les propositions d'inscription sont faites par les Directeurs Départementaux, sur la base d'un nombre d'emploi attribué à chaque département et soumises à l'avis des CAP locales. Ces propositions sont ensuite soumises par la DGFIP aux CAP centrales.

Les critères de sélection sont harmonisés au niveau national et prennent en compte par importance décroissante :

- les agents en fin de carrière (58ans et +) ;
- les collègues classés en 2010 mais non promus.
- le classement dans l'ordre décroissant des échelons
- Cumul des 3 dernières notes en cas de même échelon.
- en cas d'égalité, départage sur l'ancienneté dans l'échelon.

Les règles d'exclusion sont également maintenues :

- au 31/12/2010, il faut avoir au minimum la note de référence sur les 3 dernières années : les agents à -0.06, - 0.02 voire - 0.01 peuvent être écartés.

➡ En Lot et Garonne ...

- La CAP Centrale a déterminé les quotas de promotions de chaque département. Sont donc proposés, classés :

. 2 contrôleurs 2ème classe (sur 2 ayant vocation)
pour avancement à contrôleur 1ere classe

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| 1- BONNET Suzy | T. Marmande Blieue |
| 2- COSTESSEQUE J-Philippe | T. Fumel |

- Effet au 1^{er} janvier 2011

. 7 Cont. 1ere classe (sur 9 ayant vocation) pour
avancement à Cont.Principal

- | | |
|---------------------|-----------------|
| 1- CLERC Francine | SIP Villeneuve |
| 2- CROZAT Sylvie | T. Villve Munic |
| 3- MINGAUD Michèle | DDFiP Compta |
| 4- CHAUMET Monique | T. Mde Munic |
| 5- DELORD Ghislaine | DDFiP ATI |
| 6- SOUQUET Corinne | Paierie Dépt |
| 7- GAUTHIER Alain | T. Agen Munic |

- Effet au 31 août 2011 du fait de l'entrée en vigueur des statuts fusionnés au 01/09/2011.

ATTENTION à l'importance de la notation :

Même si ce n'est pas nécessairement le cas cette année, il faut bien revenir (une fois de plus) sur l'importance de la notation, système pervers qui doit être dénoncé ! Ainsi, des agents plus anciens dans le même échelon peuvent ne pas être proposés simplement parce qu'ils sont moins bien notés que d'autres, à un moment X donné.

Moralité : dans votre intérêt, **faites des recours** ! Même si vous êtes à la note pivot 0.00 ou 0.01 et que l'on vous dit que cela n'est pas une note pénalisante, cela peut **vous empêcher de progresser entre les grades...**

VOTE:

POUR :

Administration + CFDT + FO +CGT

LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2011

➡ Rappel des règles :

statutaires :

- justifier de 9 années de services publics en tant que titulaire en catégorie C au 31/12/2011 –au lieu de 15 comme auparavant

Nous rappelons que la condition d'âge est supprimée depuis 2008.

Depuis 2009, des promotions au titre du fléchage de fin de carrière des agents ayant atteint 58 ans et plus, peuvent être réalisées.

Jurisprudentielles :

- ne pas avoir bénéficié d'une liste d'aptitude depuis moins de 10 ans
- pouvoir dérouler une carrière de contrôleur (peut se réduire alors aux 6 mois obligatoires)
- se mettre à la disposition de l'Administration pour rejoindre tout poste du département.
- Avoir, au minimum, la note de référence en 2008-2009-2010

➡ **En Lot et Garonne ...**

- Nombre de promotions autorisées en 2011 pour le 47 est de : 6.13 arrondi à 7 + 1 = **8 propositions de classement sur 54 agents ayant vocation.**

- Propositions du Directeur Départemental :

1- FONDRIEST Marie Christine	Agen Municipale
2- ROUSSEL CHANCRIN Carole	DDFiP EDR
3- PAIROYS LABAT Christine	DDFiP CEPL QC
4- PICCININ Maryse	Tonneins Municipale
5- SOULIE Pierrette	SIP Agen
6- PATARD Jean Paul	DDFiP Compta
7- GOUPIL Alain	Agen Municipale
8- MAISON Sylvie	Paierie Départementale

Compte tenu de la mise en place des statuts fusionnés le 1^{er} septembre 2011, les agents retenus au titre de la liste d'aptitude de C en B seront nommés au 31/08/2011.

VOTE:	Pour :	Administration + FO
	Contre :	CFDT
	Refus de vote :	CGT

Explications sur le vote des élus CGT :

Il est bien évident que les votes de la CGT ne pouvaient se manifester contre le choix et la qualité des agents sélectionnés. Cependant, elle refuse de cautionner le système actuel de la liste d'aptitude :

- **Parce qu'il est issu des critères subjectifs de la notation** sur la manière de servir.
- **Parce que les promotions par concours et examens professionnels sont d'un critère plus égalitaire.**
- **Parce que, rien que sur le département, ce sont au total 46 collègues ayant vocation qui ne sont même pas classés !**

ATTENTION !

**La CAP centrale catégorie B qui validera les tableaux de promus
et la liste d'aptitude définitive se déroulera le :**

22 juin 2011

Les élus CGT en CAP locale catégorie B

Brigitte VIGNES (TG CEPL) – Denis GENESTE (OPH)
Didier MIDROUET (Agen Mple) – Michel RABILLARD (Permanent à Marmande)